

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE L'ÂNE SAUVAGE D'AFRIQUE (*Equus africanus*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.7(b)

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Aucun.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Le paragraphe 1 de la section C. page 2 devrait inclure le paragraphe suivant :
« La présente proposition ne suit pas la référence de la nomenclature actuelle des mammifères terrestres adoptée par la CMS, Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005), *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*, Third edition John Hopkins University Press. Elle reprend à la place la nomenclature du taxon adoptée par la CITES, sous laquelle l'Âne sauvage d'Afrique est enregistré sous le nom d'*Equus africanus*, afin d'insister sur le caractère sauvage de l'espèce, et de la différencier de sa forme domestique, enregistrée sous le nom synonyme d'*Equus asinus*. »